

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : MARC MOUROU RECLAME PLUS DE « TRANSPARENCE ET D'EQUITE »

MONACO

HEBDO

TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRINCIPAUTÉ

POLITIQUE

**MOBILITÉ
À MONACO :
TOUJOURS
INCITER, JAMAIS
CONTRAINdre**

POLITIQUE

**MONACO
CONTRÔLE SES
DRONES**

SOCIÉTÉ

**HARCÈLEMENT
AU TRAVAIL :
PREMIER BILAN**

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

MONACO EN PREMIÈRE LIGNE

GASTRONOMIE

**+ UNE ANNÉE 2019 « TRÈS INTENSE »
POUR MAURO COLAGRECO**

WWW.MONACOHEBDO.MC

2.50 euros | N°1123

Du 10 octobre 2019





PAR RAPHAËL BRUN

brun.monacohebdo@groupecaroli.mc

FÉMINICIDE

C'est un fait divers qui a marqué la principauté. Le 22 août 2019, un Monégasque d'environ 40 ans, souffrant d'antécédents psychiatriques, a poignardé à 19 reprises son épouse dans leur appartement du quartier des Moneghetti. Une débauche de violence qui fait hélas écho à d'autres. « Depuis 2012, 19 faits sont constatés par an, en moyenne à Monaco », nous a indiqué le commissaire principal de police, Rémy Le Juste. La principauté n'est donc évidemment pas épargnée par ce fléau. En France, sur les 9 premiers mois de 2019, les associations ont déjà dénombré plus de 100 homicides conjugaux. Sur la même période en 2018, il y en avait eu 83. Résultat, en moyenne, une femme meurt tous les trois jours en France, suite aux coups portés par un homme. Certains se demandent donc s'il ne serait pas opportun que le droit pénal définisse réellement et précisément le féminicide. Car, comme à Monaco, seul l'homicide est retenu. Du coup, le meurtre d'une femme, ou d'une jeune fille, parce qu'elle est une femme n'est pas reconnu dans le code pénal français ou monégasque. Et les prises de position se multiplient pour faire du féminicide un crime autonome. L'organisation mondiale de la santé (OMS) liste en tout cas quatre cas de féminicide : le féminicide intime, commis par le conjoint, le féminicide d'honneur, lorsqu'une femme est accusée d'avoir trahi la morale ou des traditions, le féminicide lié à la dot, souvent perpétré par la belle-famille, notamment en Inde, lorsque la somme d'argent apportée par la femme est jugée trop faible, et enfin, le féminicide non intime, commis par une personne sans lien avec la victime. Si le meurtre d'une femme ne peut évidemment pas être systématiquement considéré comme un féminicide, l'idée de domination masculine n'est jamais loin. Alors, est-ce que le féminicide doit être une infraction pénale ? La question reste posée, à Monaco comme en France.

Édité par CAROLI Média
RC 57 S 00580

www.monacohebdo.mc

[@Monaco_Hebdo](https://twitter.com/Monaco_Hebdo)

[tumblr. http://monacohebdo.tumblr.com](https://www.tumblr.com/monacohebdo)

[@monacohebdo](https://www.instagram.com/monacohebdo)

Directeur de la publication :

Roberto Testa

Rédacteur en chef :

Raphaël Brun

brun.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@RaphBrun](https://twitter.com/RaphBrun)

Rédaction :

Nicolas Gehin

gehin.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@ngehin](https://twitter.com/ngehin)

Anne-Sophie Fontanet

fontanet.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@asfontanet](https://twitter.com/asfontanet)

Pascaline Placka

placka.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@pplacka](https://twitter.com/pplacka)

Ont participé à ce numéro :

Philippe Dalasio, Maria Bedrik

Infographie : Stéphane Baechel

baechel.carolimedia@groupecaroli.mc

Photographe : Iulian Giurca

Rédaction :

2 rue de la Lùjèrneta

MC 98 000 Monaco

Tél. : +377 93 50 56 52

Dessinateur : Kristian

Promotion & publicité :

Caroli Régie 2 rue de la Lùjèrneta

98 000 Monaco - Tél. : +377 97 98 50 00

info.carolicom@groupecaroli.mc

Administration

et abonnements :

2 rue de la Lùjèrneta

MC 98 000 Monaco

Tél. : +377 97 98 50 00

info.carolimedia@groupecaroli.mc

N° de Commission paritaire :

0912 | 89 359

Dépôt légal : à parution

Impression : Graphic Service

9, av. du Prince Albert II

MC 98 000 Monaco

N° de Commission paritaire :

0912 | 89 359

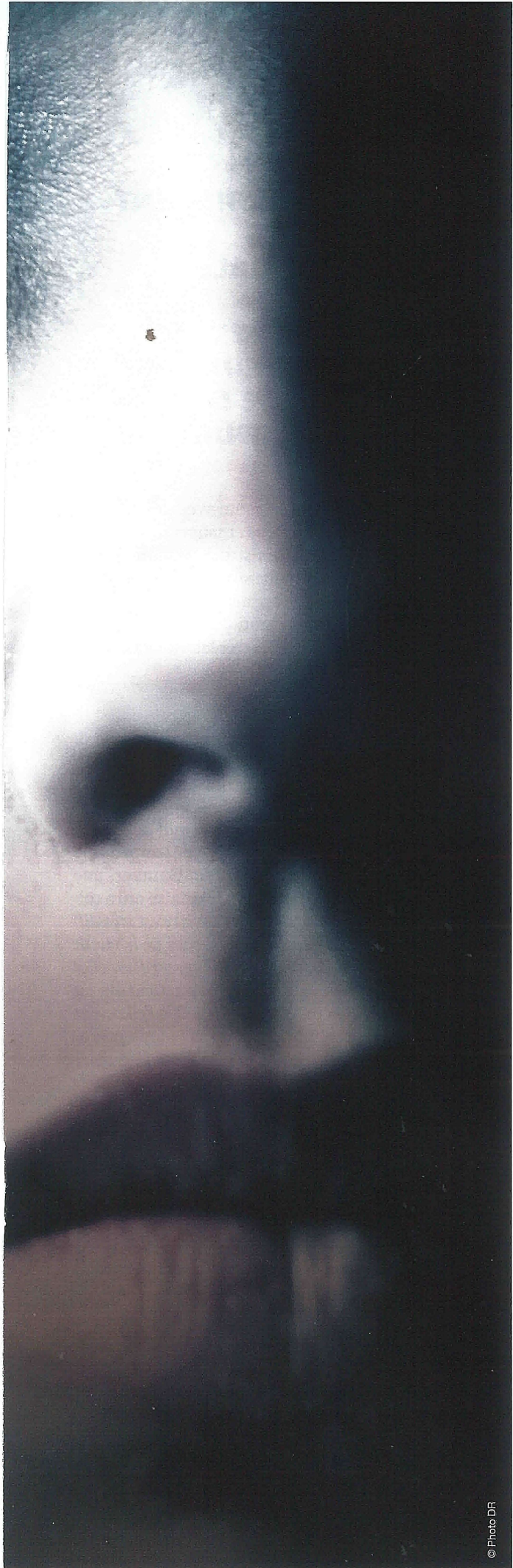
Dépôt légal : à parution


CHAMBRE MONEGASQUE
DE LA COMMUNICATION

Le phénomène n'épargne évidemment pas la principauté. Fin août, une femme a failli mourir poignardée par son mari. Elle a dû être secourue en pleine rue, dans le quartier du Jardin Exotique. Sujet tabou il y a encore quelques années, les violences faites aux femmes se retrouvent désormais au-devant de la scène médiatique. A Monaco, comment ces femmes sont-elles accompagnées ? C'est la question que *Monaco Hebdo* est allé poser à différents acteurs locaux.

PAR ANNE-SOPHIE FONTANET

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES MONACO EN PREMIÈRE LIGNE



C'était le jeudi 22 août vers 18h30 au pied du 37, boulevard du Jardin Exotique. Une femme, maculée de sang, sort de son appartement. Elle est épaulée par une voisine, qui appelle à l'aide. Quelques instants auparavant, cette quadragénaire a fait face à la fureur de son mari, qui vient de la poignarder avec une très grande violence au sein de leur domicile. Hospitalisée en urgence à l'hôpital Pasteur de Nice avec un pronostic vital engagé, le médecin légiste qui l'ausculte dénombre 19 coups de couteau. Aujourd'hui, ses jours ne sont plus en danger, même si elle est encore hospitalisée, plus d'un mois après les faits. Ce cas de violences conjugales a créé la stupeur à Monaco. Inculpé et placé sous mandat d'arrêt, le mari, aussi âgé de 40 ans et de nationalité monégasque, n'est pas inconnu des services de police et de justice monégasques. Il y a quelques années, il s'était rendu coupable du meurtre de sa propre mère. Une information confirmée à *Monaco Hebdo* par la procureure générale de Monaco, Sylvie Petit-Leclair. Dans un état psychologique très dégradé, il souffrirait de symptômes psychiatriques graves, qui pourraient avoir altéré ses facultés au moment des faits. C'est le juge d'instruction monégasque Morgan Reymond qui est en charge de ce dossier.

C'ÉTAIT LE JEUDI 22 AOÛT VERS 18H30 AU PIED DU 37, BOULEVARD DU JARDIN EXOTIQUE. UNE FEMME, MACULÉE DE SANG, SORT DE SON APPARTEMENT

219000

Ce fait-divers sanglant fait écho aux très nombreux cas de décès de femmes causés par la violence de leur conjoint en France. Le 113^{ème} "féminicide" de l'année 2019 a eu lieu mardi 1^{er} octobre à Ivry-sur-Seine, en banlieue parisienne, où une jeune femme de 21 ans a trouvé la mort en chutant du 12^{ème} étage de l'immeuble où elle habitait avec son compagnon. Il faut rappeler qu'en France, environ 219 000 femmes subissent chaque année des violences conjugales. Autre statistique terrifiante : une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Depuis le 3 septembre et jusqu'au 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le gouvernement français organise un "Grenelle des violences conjugales", afin de faire émerger de nouvelles mesures permettant de faire reculer ce phénomène. En parallèle, la Haute autorité de santé en France a décidé de publier un guide de 50 pages à des-

→ VIOLENCES, LE NUMÉRO VERT À RETENIR: 0800 91 90 10

Depuis le 20 septembre, un nouveau numéro d'information pour les victimes de violences a fait son apparition. Il s'agit de 0800 91 90 10. Ce numéro vert remplace le 116919, et est à la disposition des victimes de violences. « Accessible depuis un téléphone fixe ou mobile à toute personne se trouvant sur le territoire monégasque, il permet de disposer gratuitement de renseignements. Tous les domaines de violence sont concernés: viol et violences sexuelles, violences perpétrées au sein de la famille, harcèlement sexuel, violence en milieu institutionnel, etc. », fait savoir le gouvernement princier. Le but de ce numéro vert? Assurer un premier accueil pour toutes les personnes victimes de violences. Le fonctionnement de ce numéro s'appuie sur une collaboration avec l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (AVIP). Attention, il ne se substitue pourtant pas aux numéros d'urgence à composer en cas de danger imminent ou de violences déjà commises. Pour cela, il faudra toujours joindre en priorité les pompiers ou 18 ou 112, la police au 17 ou 93 15 30 15, le service des urgences du centre hospitalier Princesse Grace au 97 98 97 69. En France, le numéro à composer est le 3919 pour joindre "Violences info femmes".

A.-S.F.

→ UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX À VENIR

Chaque année, le 25 novembre est dédiée à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A cette occasion, pour montrer l'engagement du gouvernement et du comité pour la lutte contre ce fléau qu'est la violence faite aux femmes, une campagne de sensibilisation a été réalisée. « L'idée est d'utiliser la danse pour évoquer la violence physique et mentale. Le support principal de cette campagne sera une vidéo qui montre une danseuse effectuant une chorégraphie qui exprime différentes émotions comme l'amour, la violence, la joie, la peur. Afin d'optimiser le partage et la viralité de cette vidéo, elle sera diffusée en format court sur les réseaux sociaux du gouvernement princier, sur le futur site internet du comité et sur Monaco Info. Par ailleurs elle se déclinera au travers d'une campagne d'affichage en ville et dans la presse locale. La campagne commencera à partir du 18 novembre », précise Céline Cottalorda, déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes. Pour cette campagne, le comité a bénéficié du soutien de la compagnie des ballets de Monte-Carlo et de l'une de ses danseuses en particulier, Alessandra Tognoloni, qui évolue dans cette vidéo.

A.-S.F.

EN FRANCE, ENVIRON 219000 FEMMES SUBISSENT CHAQUE ANNÉE DES VIOLENCES CONJUGALES. AUTRE STATISTIQUE TERRIFIANTE: UNE FEMME MEURT TOUS LES DEUX JOURS SOUS LES COUPS DE SON CONJOINT OU EX-CONJOINT

Continuation des professionnels de santé avec des mesures destinées à repérer ces situations et sauver des vies. Un guide né d'une saisine de la ministre de la santé, Agnès Buzyn. C'est la première fois que sur ce sujet spécifique, la Haute autorité de santé française publie ce type de recommandations et bonnes pratiques à appliquer par les médecins dans le but de détecter les violences physiques ou psychologiques.

EMPRISE ET ISOLEMENT

Car l'ennemi des femmes violentées n'est-il pas le silence et la dissimulation? « L'autre ennemi des femmes, c'est leur conjoint qui a une emprise absolument incroyable sur elle. Elles sont presque dans une secte. C'est ce que l'on comprend mal. On comprend mal qu'elles ne s'en aillent pas et qu'elles mettent autant de temps à parler, a témoigné sur RTL Ghada Hatem-Gantzer, une gynécologue-obstétricienne franco-libanaise qui a collaboré à la rédaction de ce guide. D'abord c'est très difficile de se le formuler, et puis, parfois, elles ne le vivent pas exactement comme ça. Elles sont amoureuses, elles ont l'impression d'avoir une place très particulière au côté de cet homme, elles ont parfois l'espoir qu'elles vont le changer. Et ça les conduit à dissimuler. » Que préconise le guide une fois les signes repérés? « Il faut aider la femme à mettre des mots sur ce qu'elle vit. On les aide à dire que ce n'est pas normal, que c'est illégal, notamment dans le domaine des rapports sexuels. Les femmes ont tendance à considérer que, quand elles n'ont pas du tout envie de faire l'amour, mais que monsieur a envie, et bien, c'est normal. Alors que c'est un viol. Une fois qu'on a mis des mots, on voit que ça chemine, qu'elle comprenne et là, c'est plus facile de dire qu'il y a des possibilités. Vous pouvez aller voir des associations, vous pouvez saisir le juge, vous pouvez quitter le domicile. On peut vous aider », souligne Ghada Hatem-Gantzer.

« POUSSER LA PORTE »

A Monaco, les mêmes situations difficiles se posent. Tous les jours, l'association des victimes d'infractions pénales, située rue de la Turbie (lire notre article par ailleurs), reçoit des femmes en détresse qui se sentent



© Photo Manuel Vitail / Direction de la Communication

« L'AUTRE ENNEMI DES FEMMES, C'EST LEUR CONJOINT QUI A UNE EMPRISE ABSOLUMENT INCROYABLE SUR ELLE. ELLES SONT PRESQUE DANS UNE SECTE. C'EST CE QUE L'ON COMPREND MAL. ON COMPREND MAL QU'ELLES NE S'EN AILLENT PAS ET QU'ELLES METTENT AUTANT DE TEMPS À PARLER »

GHADA HATEM-GANTZER, UNE GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIENNE INTERROGÉE PAR RTL

coupables face aux violences psychologiques et physiques qu'elles vivent depuis plusieurs années. La classe sociale, l'âge ou la nationalité ne changent rien aux statistiques. Depuis 2012, la sûreté publique monégasque constate, en moyenne, 19 faits de violences conjugales par an. On peut largement réévaluer ce nombre à la hausse quand on sait que peu de femmes osent réellement déposer plainte contre leur conjoint. Sur la cinquantaine de femmes suivies par l'Avip cette année, seulement 6 ont décidé de porter plainte. Le tribunal correctionnel de Monaco juge, en moyenne, seulement trois cas par an. Outre un arsenal judiciaire et policier à la hauteur des enjeux, le gouvernement monégasque a choisi de renforcer la formation des premiers intervenants qui accueillent ces victimes. « C'est déjà un effort énorme que de pousser la porte de l'association, si

derrière il n'y a pas immédiatement de la bienveillance. C'est comme une huitre qui se referme tout de suite », raconte Valérie Campora-Lucas, directrice de l'Avip. Une recommandation que Céline Cottalorda, déléguée à la promotion et la protection des droits des femmes au sein du gouvernement, a bien décidé de suivre. Dans l'interview qu'elle nous a accordé (lire par ailleurs), elle précise que l'accent sera porté dans les prochains mois sur la formation des intervenants en contact avec ces femmes victimes de violences.

LOGEMENT TEMPORAIRE

La chaîne d'interlocuteurs en principauté est forte. Le comité que préside Céline Cottalorda peut s'appuyer sur les institutions traditionnelles comme la police, la justice ou les services sociaux. Directrice de l'ac-

« ON CONSIDÈRE QUE L'ENFANT EST DÉJÀ UNE VICTIME QUAND IL EST TÉMOIN. ET C'EST NOTRE DEVOIR DE SIGNALER LES CAS OÙ IL POURRAIT ÊTRE EN DANGER. LES GENS LE SAVENT ET PARFOIS N'OSENT PAS VENIR VERS NOUS POUR CETTE RAISON. MAIS IL Y A UN TOUT NOUVEL ÉTAT D'ESPRIT QUI S'OUVRE À MONACO FACE À CETTE QUESTION »

VÉRONIQUE SEGUI-CHARLOT. DIRECTRICE DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALE

tion et de l'aide sociale, Véronique Segui-Charlot chapeaute l'un des dispositifs qui vient en aide financièrement et psychologiquement aux victimes résidant à Monaco depuis 5 ans au moins. « Celles qui vivraient des violences conjugales ont besoin de sécurité. On peut financer des nuits d'hôtel sur Monaco, ou bien des appartements-hôtels en France. On a aussi quelques appartements dans des immeubles domaniaux qui peuvent être utilisés pour les loger », assure-t-elle. Ses services trai-

teraient d'environ cinq cas par an. « Ce qui est difficile avec ce genre de violences, c'est qu'elles ne vont pas forcément nous dire que c'est pour cette raison qu'elles demandent notre aide. A nous, grâce aux assistantes sociales et aux psychologues d'évaluer et d'orienter. Nous sommes une petite porte. » La majorité du temps, la direction de l'action et de l'aide sociales (Daso) paie pour deux ou trois nuits d'hôtel, puis n'a plus aucune nouvelle de la victime, celle-ci étant repartie vivre avec

→ « LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉES »

Trois questions à Nathalie Amoratti-Blanc, présidente de la commission des droits de la femme et de la famille au Conseil national.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-SOPHIE FONTANET

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ACCOMPAGNEMENT ACTUELLEMENT MIS EN PLACE À MONACO ?

Aujourd'hui, la mission d'accompagnement des femmes victimes de violences en principauté est essentiellement assurée par l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (Avip). L'aide et le soutien mis en œuvre par cette association sont remarquables, et je tiens à saluer le travail de ses membres. Grâce à l'action du Conseil national, des moyens supplémentaires ont récemment été accordés à cette association. Nous sommes conscients que beaucoup reste à faire, mais cette association sait qu'elle peut compter sur le soutien de notre majorité. Je tiens aussi à saluer le travail remarquable accompli par le haut-commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation, qui œuvre également en faveur des femmes en principauté, et dont l'action est parfaitement complémentaire à celle de l'Avip.

COMMENT AMÉLIORER LE DISPOSITIF EN PLACE ?

Il est évident que les capacités d'accueil à Monaco pour recevoir les femmes victimes de violences doivent être augmentées. Nous savons que la principauté fait aujourd'hui face à un manque

de locaux et de surfaces disponibles, mais pourquoi ne pas envisager la mise en place d'un espace dédié à ces femmes dans des locaux situés dans nos communes limitrophes, avec qui nous entretenons de bonnes relations ? Nous avons conscience que certaines difficultés juridiques peuvent constituer des freins, mais faute de surfaces disponibles à Monaco, je pense que c'est une piste à étudier. Bien sûr, je ne peux évoquer ce sujet sensible sans saluer l'action menée par Céline Cottalorda, à la tête du comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui œuvre pour prévenir et combattre toutes les formes de violences et de discriminations à l'égard des femmes. Ce phénomène prend aujourd'hui de l'ampleur, nous l'avons d'ailleurs malheureusement constaté récemment chez nos voisins français. Pour lutter contre ce fléau, je pense qu'il est nécessaire d'envisager une augmentation des moyens humains et financiers dédiés à ce comité, qui permettront à la déléguée, qui effectue déjà un travail remarquable, de renforcer sa capacité d'action.

QUEL RÔLE LE CONSEIL NATIONAL PEUT-IL JOUER SUR CETTE QUESTION SOCIALE SENSIBLE ?

La majorité du Conseil national sera toujours favorable au vote de crédits en faveur d'une augmentation des moyens humains et financiers, qu'il s'agisse du haut-commissariat, du comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, ou de l'Avip. De manière générale, le Conseil national soutient toutes les actions visant à prévenir et combattre toutes ces formes de violence, et comme il l'a déjà fait par le passé, encourage toutes les campagnes menées en ce sens. Je rappelle que le Conseil national est co-législateur, et vous pouvez compter sur la commission des droits de la femme et de la famille que je préside et sur la détermination de notre président Stéphane Valeri, pour travailler activement sur ces sujets sensibles et proposer un renforcement de l'arsenal juridique, si cela s'avère nécessaire.

scn conjoint. « Peut-être reviendront-elles ? C'est un travail de longue haleine. Il n'est pas rare qu'elles reviennent nous demander de l'aide un an après. Là, elles sont prêtes, et on peut débloquer la situation. »

ASSOCIATIONS

Les moyens financiers sont là, le réseau aussi. La DASO entre très simplement en contact avec le juge tutélaire aussi bien que les associations locales qui accompagnent les femmes dans ce contexte précis. Mais il y a aussi des freins. « L'étiquette sociale est très marquée. Un service social peut effrayer les gens. Et puis, on a aussi une mission de protection de l'enfance. On considère que l'enfant est déjà une victime quand il est témoin. Et c'est notre devoir de signaler les cas où il pourrait être en danger. Les gens le savent et parfois n'osent pas venir vers nous pour cette raison. Mais il y a un tout nouvel état d'esprit qui s'ouvre à Monaco face à cette question », met en avant Véronique Segui-Charlot. Si les mentalités évoluent, c'est certainement aussi grâce au travail mené par plusieurs associations monégasques qui se mobilisent sur cette question depuis plusieurs années. A l'image du Zonta Club Monaco, filière locale d'une organisation internationale née aux États-Unis en 1919 et présente depuis 1994 à Monaco. L'association fait partie du comité pour les droits des femmes.

« BEAUCOUP DE TRAVAIL À FAIRE »

« Nous avons toujours œuvré pour sensibiliser l'opinion publique au thème de la violence faite aux femmes. Et ce, même si à Monaco, c'était un argument très difficile à traiter jusqu'à il y a quelques années. On travaille à travers des conférences, des contacts avec le Conseil national et l'Éducation nationale pour la prévention dans les écoles, des actions spécifiques envers des femmes battues et des actions concrètes dans les rues de Monaco », explique Loredana Scifoni, en charge de la question au Zonta Club Monaco. Le rôle des associations locales n'est évidemment pas neutre. Elles alertent sur des sujets de société et incitent par leurs actions les autorités publiques à faire bouger les lignes. « Nous pensons qu'à présent avec la création du comité pour les droits des femmes, toutes les associations présentes à Monaco engagées sur ce thème sont concernées dans des actions communes et en soutien des actions que le Gouvernement met à l'oeuvre. Le chemin vers l'amélioration des droits des femmes, mené à Monaco, est ouvert. Mais il y a encore beaucoup de travail à faire », considère Loredana Scifoni.

« LA MOBILISATION NE DOIT PAS FAIBLIR »

C'est aussi l'avis du conseiller-ministre de gouvernement pour les affaires sociales, Didier Gamerdingier. « La principauté est particulièrement impliquée, au plus haut niveau de l'État, sur cette thématique majeure qu'est la lutte contre les violences faites aux femmes. Différents acteurs de la société civile agissent et se mobilisent, sous l'égide du gouvernement princier, en combinant leurs ac-



SUR LA CINQUANTAINÉ DE FEMMES SUIVIES PAR L'AVIP CETTE ANNÉE, SEULEMENT 6 ONT DÉCIDÉ DE PORTER PLAINTÉ. LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MONACO JUGE, EN MOYENNE, SEULEMENT TROIS CAS PAR AN

tions pour accompagner les femmes qui aujourd'hui encore sont trop nombreuses à être victimes de ce fléau. C'est désormais Céline Cottalorda, déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui est chargée de piloter les actions dans ce domaine. Le département des affaires sociales et de la santé continue quant à lui à être aux côtés des femmes, notamment par le biais du centre hospitalier princesse Grace (CHPG), mais aussi de la direction de l'action et de l'aide sociales qui dispose d'appartements d'urgence susceptibles d'être mis à disposition, qui assure si besoin un soutien financier et dont les professionnels apportent du réconfort aux mères et aux enfants concernés. La lutte contre les violences conjugales est l'affaire de tous et la mobilisation ne doit pas faiblir », conclut-il.

fontanet.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@asfontanet](https://twitter.com/asfontanet)

Depuis 2014, l'association pour les victimes d'infractions pénales apporte une aide psychologique et juridique à ceux qui en font la demande. Les violences faites aux femmes, conjugales ou harcèlement, sont les principales situations auxquelles font face Valérie Campora-Lucas et Nadine Leroy. Reportage. **PAR ANNE-SOPHIE FONTANET**

L'AVIP, LA PORTE À FRANCHIR POUR SORTIR DE L'ENGRENAGE

Elles ont conçu ce lieu comme un coin. Valérie Campora-Lucas, directrice de l'association pour les victimes d'infractions pénales (Avip), et Nadine Leroy, accompagnatrice, accueillent au 21, rue de la Turbie à Monaco celles qui ne savent plus comment faire face à la violence de leur conjoint. Le premier contact se fait toujours par téléphone. Depuis 2017, le numéro d'appel (0800 91 90 10, N.D.L.R.) est opérationnel 7 jours/7. Au bout du fil, c'est l'une ou l'autre qui répond. L'appel reste anonyme. On ne demande qu'un prénom. Les rendez-vous peuvent être organisés, en plus des journées, tôt le matin, tard le soir et les week-end. « Appeler, c'est pousser une porte. Nous ne sommes pas dans un rôle purement juridique. Avant tout, ce que l'on propose, c'est un accueil, une écoute et un accompagnement », explique Valérie Campora-Lucas. L'ancienne cheffe de cabinet du directeur de la sûreté publique gère à plein temps cette structure, comme « une bulle d'oxygène » pour les nombreuses femmes qui s'autorisent enfin à parler des violences psychologiques et physiques qu'elles subissent. « L'une des premières personnes que l'on a reçue était une

femme avec 4 enfants, mariée depuis 25 ans, dont 20 ans de violence. L'année dernière, elle a eu le courage de regarder dans les yeux son ex-mari au tribunal pour dénoncer ces actes. Ce qui l'a fait réagir, c'est qu'elle a vraiment cru qu'il allait finir par la tuer. Malgré la quantité de messages quotidiens pour la culpabiliser, elle lui a tenu tête. Nous étions tellement fières d'elle », se rappelle la directrice.

60 FEMMES – 40 NATIONALITÉS

Comme elle, des dizaines de femmes se sont rapprochées de l'Avip. Gratuitement, elles reçoivent — si elles sont d'accord — le soutien de médecin psychologue notamment. En 2019, elles sont une soixantaine de 40 nationalités différentes à faire appel à l'Avip. « Dans 90 % des cas, ce sont des violences qui durent depuis longtemps. Il n'y a que les jeunes femmes entre 20 et 30 ans qui se manifestent tout de suite. Passées 30 ans, la honte et la naissance d'enfant laissent les femmes dans un désarroi qui font qu'elles accumulent les brimades », révèle Valérie Campora-Lucas. Depuis janvier 2019, elle est assistée de Nadine Leroy qui a travaillé pendant 27 ans au foyer de l'enfance à Strasbourg. « Je peux vous dire que quand je suis arrivée ici, je ne m'attendais pas à voir les mêmes situations que j'ai pu traiter dans les cités de Strasbourg », insiste l'accompagnatrice. Monaco n'est évidemment pas préservé par ce fait de société. « Je dirais même que c'est encore plus dur pour les classes sociales les plus élevées ici. Elles ont honte de le dire, car elles évoluent dans un environnement très favorable, mais elles subissent de graves sévices, souvent psychologiques et physiques », souligne la directrice.

ANONYMAT

Parce que Monaco est un « village », les deux femmes ont aussi dû s'adapter au désir d'anonymat qui peut

« JE PEUX VOUS DIRE QUE QUAND JE SUIS ARRIVÉE ICI, JE NE M'ATTENDAIS PAS À VOIR LES MÊMES SITUATIONS QUE J'AI PU TRAITER DANS LES CITÉS DE STRASBOURG »

NADINE LEROY, ACCOMPAGNATRICE AVIP

empêcher certaines victimes de franchir le pas. A l'Avip, il y a deux entrées. Et pendant qu'une personne est reçue dans le trois-pièces, il est possible de ne croiser absolument personne. « A Monaco, tout le monde se connaît. On fait en sorte que les gens ne se croisent pas », résume Nadine Leroy. De plus, pour faciliter les échanges, et même si c'est en langue française ou anglaise que se déroulent la plupart des entretiens, des interprètes en langue russe, arabe et italienne sont accessibles. « On exprime toujours mieux ses émotions dans sa langue maternelle », valide Valérie Campora-Lucas. La première mission de l'Avip, au-delà de l'écoute, c'est aussi de faire sortir ces femmes de leur domicile. « On essaie de faire en sorte qu'elles se séparent du conjoint violent. » Ce qui est beaucoup plus complexe que cela ne paraît. « Ce n'est pas si simple de dire non », tranche Valérie Campora-Lucas. Sur les 50 femmes suivies cette année, seulement 6 ont porté plainte. « C'est déjà un effort énorme que de pousser la porte de l'association, si derrière il n'y a pas immédiatement de la bienveillance, c'est comme une huitre qui se referme tout de suite. Les phrases que l'on entend le plus ici c'est « j'ai honte », « c'est ma faute » et « je me sens coupable », raconte la directrice.

HARCÈLEMENT

Car le cycle de la violence suit toujours le même chemin. La tension psychologique monte, les premiers coups pleuvent, puis s'en suit une période de « lune de miel » pendant laquelle le conjoint s'excuse. C'est le moment de l'apaisement, avant de basculer vers un nouveau cycle de violences. « L'auteur des violences isole totalement sa victime. Quand elles viennent de l'étranger, c'est encore plus difficile. Elles sont coupées du monde. Il est encore plus difficile de se plaindre quand on vit une vie de privilégiée. Et parfois, avec des codes culturels différents », poursuit la directrice. Si 80 % des personnes accueillies à l'Avip sont victimes de violences conjugales (dont 90 % de femmes dans ce ratio), l'association gère aussi les cas de harcèlement. En 2018, il y en a eu 10, dont 3 sexuels. Au travail principalement, mais aussi dans la sphère intime. « Le plus dur avec le harcèlement, c'est de le prouver. Mais depuis la loi de 2017, il faut que les gens sachent qu'ils ont des droits ! », insiste la directrice de l'Avip.

REFUGE

En quelques années, l'Avip est donc devenu un lieu refuge. Dans les projets à venir que cette association aimerait mener, il y a la multiplication des moyens de



© Photo Anne-Sophie Fontanet / Monaco Hebdo.

« C'EST ENCORE PLUS DUR POUR LES CLASSES SOCIALES LES PLUS ÉLEVÉES ICI. ELLES ONT HONTE DE LE DIRE, CAR ELLES ÉVOLUENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRÈS FAVORABLE »

VALÉRIE CAMPORA-LUCAS, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES (AVIP)

loger les femmes victimes. « Un centre de refuge à Monaco ne serait pas une solution adaptée. Il y a déjà le foyer princesse Charlene qui peut accueillir des femmes et leurs enfants. La direction de l'action et de l'aide sociales prévoit aussi des appartements en cas de nécessité. Nous sommes en train de trouver des solutions grâce au soutien du gouvernement, de la direction de l'action et de l'aide sociale (Daso) et du Conseil national. En 2018, nous avons perçu une subvention de 38 000 euros, et en 2019, 90 000 euros. » Autre idée de l'Avip pour 2020, accueillir aussi les hommes violents pour comprendre ce qui les mènent à de telles situations extrêmes. « Quand on commence à rencontrer ces personnes, on n'a pas envie que ça s'arrête. On veut arriver à les sortir de ces situations terribles, et enfin voir un sourire sur leur visage. »

fontanet.monacohebdo@groupecaroli.mc

@asfontanet

Contacts : www.avip-monaco.org/0800 91 90 10.

Céline Cottalorda est depuis un an la déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes à Monaco. Dans son champ d'action, deux dossiers sont prioritaires : l'égalité salariale femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle explique à *Monaco Hebdo* comment la puissance publique gère et s'empare de cet enjeu de société. Interview. **PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-SOPHIE FONTANET**

« MONACO N'ÉCHAPPE MALHEUREUSEMENT PAS À CE PHÉNOMÈNE »

VOTRE RÉACTION QUITE AU FAIT-DIVERS VIOLENT SURVENU FIN AOÛT DANS LE QUARTIER DU JARDIN EXOTIQUE (1) ?

Bien entendu, c'est un drame qui m'a interpellé. C'est ma réaction sur le plan humain. Sur le fond, je ne peux pas me prononcer, ni commenter une affaire judiciaire en cours. Les violences faites aux femmes font partie des missions du comité que je préside. La violence physique et sexuelle touche tous les pays et toutes les classes sociales. Dans le monde, 35 % des femmes ont déjà subi ce type de violence au moins une fois dans leur vie. Monaco n'échappe malheureusement pas à ce phénomène.

QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT ACTUEL À MONACO POUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ?

Dans le cadre de mes fonctions, je répondrais au plan général des politiques publiques. Un dispositif existe pour prendre en charge les victimes avec plusieurs intervenants. Ils travaillent en réseau et peuvent aider les personnes à sortir

de la violence. La direction de l'action et de l'aide sociales (Daso) fonctionne avec une équipe de travailleurs sociaux (assistantes sociales — éducateurs spécialisés — psychologues — conseillère en économie sociale et familiale). On peut aussi parler du centre hospitalier Princesse Grace (CHPG), de la section des mineurs et de protection sociale de la sûreté publique, de la direction des services judiciaires, du service d'actions sociales de la mairie, la Croix-Rouge monégasque, ou des caisses sociales de Monaco.

ET AU NIVEAU ASSOCIATIF ?

Je citerais l'association pour les victimes d'infractions pénales (Avip), l'Union des femmes monégasques, She Can He Can, Soroptimist Monaco ou le Zonta Club de Monaco. C'est surtout l'Avip qui joue un rôle central dans la prise en charge des victimes. Cette association est fortement soutenue par le gouvernement et elle bénéficie d'une subvention votée par le Conseil national. Elle effectue un travail précieux d'écoute, de conseils, d'accompagnement des femmes dans leurs démarches y compris judiciaires. C'est une des portes d'entrée principales pour les personnes victimes de violence.

QUE DIT LA LOI CONCERNANT LA RÉPRESSION DE CES VIOLENCES ?

Au niveau législatif, la loi de 2011 sur les violences particulières constitue la pierre angulaire en matière de droits des femmes puisqu'elle protège et réprime plus lourdement les violences à leur encontre. Le droit monégasque prévoit aussi un dispositif d'assistance judiciaire permettant de bénéficier d'un avocat dès lors que le plafond de revenus est inférieur à 20 000 euros par an.

« DEPUIS LA LOI DE 2011 SUR LES VIOLENCES PARTICULIÈRES, UNE FORMATION, À LA FOIS INITIALE ET CONTINUE, EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROFESSIONNELS APPELÉS À CONNAÎTRE DES VIOLENCES »



« A MONACO, NOUS SOMMES TOUJOURS TRÈS ATTENTIFS À CE QUI SE PASSE AILLEURS. LE COMITÉ MONÉGASQUE PEUT TOUT À FAIT ENTRER EN CONTACT AVEC UN HOMOLOGUE ÉTRANGER. SI DES MESURES SONT TRANSPOSABLES, ON LE FERA »

QUE FAIRE DE PLUS ?

En plus de cet accompagnement, le gouvernement a demandé à l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques (Imsee), dès l'installation du comité, de faire un recensement du nombre des femmes victimes de violences afin de savoir exactement quelle est la situation à Monaco pour mettre en place les politiques publiques les plus adaptées.

DANS QUEL BUT ?

L'objectif est de disposer d'indicateurs précis et de chiffrer les violences. Cette étude est menée en collaboration avec toutes les entités concernées : sûreté publique, CHPG, services judiciaires, services sociaux et Avip. D'ici la fin de l'année 2019, nous pourrions déjà dévoiler certaines données collectées par l'Imsee sur ce sujet.

L'ACCOMPAGNEMENT EXISTANT PEUT ENCORE ÊTRE DÉVELOPPÉ ?

On essaie toujours de travailler pour améliorer le dispositif actuel. Depuis la loi de 2011 sur les violences particulières, une formation, à la fois initiale et continue, est obligatoire pour tous les professionnels appelés à connaître des violences, qu'ils appartiennent à la justice, à la police, au corps médical ou à celui des travailleurs sociaux. Avec le comité, nous allons aller plus loin en mettant en place d'ici la fin de l'année un plan de formation ambitieux pour mieux identifier, orienter et prendre en charge les victimes de violence.

POUR QUI ET POUR QUOI FAIRE ?

Ces formations s'adresseront d'abord à toutes les personnes qui accueillent des victimes et bien sûr aussi à celles dont c'est la mission principale : police, magistrats et associations. L'idée est de créer un socle commun de connaissances et d'adopter les bons réflexes que ce soit sur le plan psychologique ou des procédures. Il faut que le premier accueil soit bien réalisé.

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE BÉNÉFICIENT-ELLES DE LIEUX REFUGES POUR QUITTER LEUR CONJOINT VIOLENT ?

Il existe des hébergements d'urgence à Monaco. Bien sûr, ceux-ci sont proportionnels à la taille du territoire.

POUR LES VICTIMES, QUELS SONT LES NUMÉROS D'URGENCE À RETENIR ?

Il y a déjà les numéros d'urgence "classiques", comme les compiers joignables au 18 ou au 112. On peut faire appel à la police au 17 ou +377 93 15 30 15 ou encore le service des urgences du CHPG au +377 97 98 97 69. De plus, le gouvernement a mis en place un numéro d'information le 0800 91 90 10. Ce numéro vert permet à toute personne victime de violences, qui se trouve sur le territoire monégasque, de disposer gratuitement de renseignements. Tous les domaines de violence sont concernés : viol et violences sexuelles, violences perpétrées au sein de la famille, harcèlement sexuel, violence en milieu institutionnel, etc. Ce numéro arrive en fait à l'AVIP.

COMMENT SE PASSE LA COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE POLICE DANS CE GENRE DE CAS ?

Il y a une collaboration étroite entre tous les intervenants et en particulier avec les services de police. Dans le cadre des travaux du comité, c'est un sujet sur lequel nous travaillons pour voir ce qui peut encore être amélioré. L'avantage c'est qu'on est sur un petit territoire avec une administration à taille humaine et on peut donc faire du sur-mesure et réagir très vite. Un maillage existe déjà.

AU TRIBUNAL, COMBIEN DE CAS DE VIOLENCES SONT JUGÉS CHAQUE ANNÉE ?

L'étude demandée à l'Imsee permettra de disposer de chiffres et donnera des indications sur le parcours des femmes victimes de violence jusqu'au traitement judiciaire de ces affaires. Des premiers chiffres seront communiqués en décembre lors de notre prochaine réunion plénière du comité afin de disposer d'une année de recul. Les chiffres du tribunal en feront partie. Vous comprendrez donc que cette étude étant en cours d'analyse, je ne puisse pas vous les communiquer aujourd'hui.

QUE RETENEZ-VOUS DU LANCEMENT DU GRENELLE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN FRANCE ET DES MESURES ANNONCÉES DANS CE PAYS ?

Tout comme #metoo ou #balancetonporc ont permis de faire connaître la situation à laquelle certaines femmes étaient confrontées, le Grenelle des violences, lancé par le gouvernement français contribue à une prise de conscience dans l'opinion publique et met encore plus en lumière la lutte contre les violences faites aux femmes. Car parler de ce fléau, c'est déjà le reconnaître. Cela contribue à libérer la parole des femmes et surtout à permettre qu'on les écoute davantage. Cette médiatisation est donc une très bonne chose. Cela permet aussi de déculpabiliser les victimes. C'est vraiment un moyen de libérer les femmes et qu'on les écoute davantage.

CERTAINES DÉCISIONS SERAIENT-ELLES TRANSPOSABLES EN PRINCIPAUTÉ ?

A Monaco, nous sommes toujours très attentifs à ce qui se passe ailleurs. Le comité monégasque peut tout à fait entrer en contact avec un homologue étranger. Si des me-

sures sont transposables, on le fera. Je ne me prononcerai pas évidemment sur le fond des mesures annoncées dans le pays voisin. Mais je peux vous dire qu'à Monaco, le gouvernement a mis au cœur de ses priorités la défense des droits des femmes en créant un comité dont une des missions est la lutte contre les violences faites aux femmes.

AVEZ-VOUS PU DÉJÀ RENCONTRER VOTRE HOMOLOGUE FRANÇAISE, MARLÈNE SCHIAPPA, POUR ÉVOQUER CE SUJET ?

Des contacts ont été pris avec la secrétaire d'État Marlène Schiappa. Le rendez-vous n'a pas encore eu lieu, mais devrait être programmé prochainement. Entre temps, en juillet 2019, j'ai été reçue à Paris par sa cheffe de service aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, Hélène Furnon Petrescu. Nous avons pu échanger sur des sujets d'intérêt commun entre la France et Monaco, et des pistes de coopération.

AVEZ-VOUS RENCONTRÉ D'AUTRES HOMOLOGUES ÉTRANGERS EN CHARGE DE CETTE QUESTION ?

J'ai également rencontré l'ambassadrice du Canada en France et à Monaco, Isabelle Hudon, dans les locaux de l'ambassade du Canada à Paris, le 15 avril 2019. Nous avons discuté des missions et du plan d'actions du comité. L'entretien a été très riche, et nous avons évoqué les perspectives de partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que les synergies possibles, plus particulièrement en matière d'égalité femme-homme, domaine dans lequel le Canada est très investi.

ET AU NIVEAU EUROPÉEN ?

Les 1^{er} et 2 avril 2019, je me suis rendue à Strasbourg au Conseil de l'Europe accompagnée de l'ambassadeur Rémi Mortier, à l'occasion d'une réunion du groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Gre vio) afin de présenter le comité. Mon intervention s'est déroulée dans le cadre d'une discussion thématique sur les tendances, défis et bonnes pratiques rencontrés par les États parties. J'ai pu ainsi échanger avec d'autres pays comme les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et la Norvège.

VOTRE ACTION POUR LE DROIT DES FEMMES INCLUT CETTE FACETTE : ELLE VOUS TIENT À CŒUR ?

En tant que femme d'abord, puis en tant que déléguée pour les droits des femmes, la question des violences me touche bien sûr. Je suis sensible à ce que vivent ces femmes. D'abord au parcours du combattant qu'elles doivent affronter pour se sortir d'une situation de violence. Il faut beaucoup de courage, d'efforts et d'endurance d'autant que ces femmes ont souvent peur et honte. Parfois elles vivent une relation ambivalente d'amour-haine, et souvent aussi une dépendance financière et psychologique avec leur agresseur. C'est d'autant plus compliqué de sortir de ce cercle vicieux que c'est presque toujours à la femme — avec ses enfants — de quitter le domicile



© Photo Manuel Vitelli / Direction de la Communication

« C'EST D'AUTANT PLUS COMPLIQUÉ DE SORTIR DE CE CERCLE VICIEUX QUE C'EST PRESQUE TOUJOURS À LA FEMME — AVEC SES ENFANTS — DE QUITTER LE DOMICILE CONJUGAL »

conjugal. Ensuite, quand elles osent parler, puis aller au bout des démarches notamment judiciaires, il n'y a pas toujours la certitude d'obtenir une reconnaissance qui viendrait sanctionner l'auteur des violences.

COMMENT AGIR POUR FAIRE FACE EN TANT QUE GOUVERNEMENT ?

Ce que peut faire le gouvernement, c'est réfléchir à notre arsenal juridique pour faire en sorte que les magistrats disposent des outils les mieux adaptés. Puis, continuer à sensibiliser le public. En cela la création d'un comité et mon rôle de déléguée permettent de porter le sujet sur le devant de la scène. Il y aura cette année encore des actions au moment de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre. Une campagne inédite sera dévoilée sur les réseaux sociaux. On a voulu montrer ces violences à travers la danse. Il y aura aussi une conférence organisée au théâtre princesse Grace (TPG). Mais la violence ne s'arrête pas à cette date symbolique, et mon ambition est d'en parler de manière régulière, sans forcément choquer, mais en utilisant la pédagogie, la culture et en s'appuyant sur les médias. C'est un travail de longue haleine et qu'on doit mener sans relâche.

fontanet.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@asfontanet](https://twitter.com/asfontanet)

(1) Le 22 août 2019, un Monégasque d'environ 40 ans, souffrant d'antécédents psychiatriques, a poignardé à 19 reprises son épouse dans leur appartement du quartier des Moneghetti.